



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
Agence Urbaine d'Al Hoceima

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX N° 02/2020

Le **vendredi 11 Décembre 2020 à 11h00**, il sera procédé au siège de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima, sise à 80, Boulevard Mohammed V - Al Hoceima, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix n°02/2020 pour **les travaux de construction du siège de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima à la ville d'Al Hoceima en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division des Affaires Administratives et financières de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima. Il peut, également, être téléchargé à partir du portail des marchés public www.marchespublics.gov.ma et de l'adresse électronique de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima : www.auah.ma.

*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **300.000,00 dirhams (Trois Cent Mille Dirhams et 0 Cts).**

*L'estimation du coût des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme toutes taxes comprises de **17 998 764,00 DH TTC (Dix Sept Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Sept Cent Soixante Quatre Dirhams et 00 Cts TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du règlement relatif aux marchés publics de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de la Division des Affaires Administratives et Financières de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima ;
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 09 et 10 du règlement de la consultation.

Le dossier technique doit comprendre les pièces suivantes :

1. Les concurrents installés au Maroc :

- Doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des Entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics.
- Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et la qualification exigée sont :

Secteur (Nouveau système)	Qualification (Nouveau système)	Classe minimale (Nouveau système)
A : CONSTRUCTION	A2 : Travaux courants en béton armé maçonnerie pour bâtiment.	2

2. Les concurrents non installés au Maroc :

- Doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

